

Message de la protectrice des enfants et des jeunes du Manitoba

Les garçons du Manitoba ont besoin de notre attention.

Dans ce rapport spécial, vous allez constater que les données de mon bureau montrent clairement que trop de garçons au Manitoba meurent par suicide et par homicide, et que ces décès évitables coûtent la vie le plus souvent aux garçons des Premières nations dans nos collectivités. Étant donné que certains de ces jeunes ont été marqués très tôt par des traumatismes qui les ont éloignés de la sécurité et de saines relations, ceux qui risquent d'être victimes de suicide ou d'homicide ont besoin que nous fassions tous notre part pour les aider à retrouver leur chemin.

Ce rapport spécial traite plusieurs thèmes, notamment la façon dont la discrimination et le racisme à l'égard des garçons des Premières nations peuvent faire obstacle à l'exercice de leurs droits fondamentaux et ainsi les empêcher de recevoir des services adaptés à leur culture et à leurs besoins. Comme province, nous devons continuer d'éradiquer la discrimination et le racisme systémiques et communautaires pour que tous les garçons, et en particulier les garçons des Premières nations, puissent avoir de saines relations et compter sur des services publics qui leur sont ouverts. En répondant aux besoins particuliers des garçons et en investissant dans ce domaine, nous renforçons le filet de sécurité sociale et créons un environnement permettant aux garçons de vivre et de s'épanouir – ce qui est l'un des droits énoncés dans la *Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant*.

Ce rapport spécial a trois objectifs : mieux comprendre les garçons qui ont été confiés au système de protection de l'enfance et qui sont morts par suicide ou homicide au cours des dix dernières années; permettre aux garçons des Premières nations de partager leurs expériences de vie; formuler des recommandations pour que les services publics soient plus efficaces et mieux adaptés pour les garçons.

Nous avons effectué ce travail avec précaution et en respectant les jeunes dont nous racontons les histoires. À titre d'organisation non autochtone intégrée à la législature provinciale et en vertu de la législation provinciale, nous sommes chargés d'enquêter sur les



Ainsley Krone

Protectrice des enfants et des jeunes
du Manitoba par intérim

décès d'enfants et d'examiner les impacts des services sur tous les jeunes. Les données ont rapidement montré que les décès de garçons par suicide et homicide touchent le plus souvent les jeunes des Premières nations et leurs familles. Par conséquent, nous avons veillé à ce que la structure et le cadre de nos enquêtes reflètent notre engagement à apprendre et à évoluer dans un esprit de décolonisation et de réconciliation. Guidés par notre gardienne du savoir, nous avons combiné recherche d'enquête et recherche qualitative. Mon équipe a relevé des facteurs de risque modifiables chez les 45 garçons décédés et, avec la collaboration d'une universitaire autochtone, nous avons organisé un atelier de narration numérique avec deux garçons de Premières nations.

Nous avons réexaminé nos enquêtes sur les 45 décès et contacté chacune des familles, ce qui a mené à des entrevues approfondies avec un certain nombre d'entre elles et nous a permis d'en apprendre davantage sur les garçons et sur les expériences de leurs familles. Pour nous aider dans nos recommandations, nous avons également consulté les fournisseurs de services, les gouvernements autochtones, les ministères du gouvernement provincial, les experts en services, les leaders communautaires, les jeunes ainsi que notre Conseil des aînés. Un aîné en particulier a rencontré notre équipe à plusieurs reprises pour offrir de précieux

conseils sur les rôles traditionnels des garçons et sur les chemins menant à la guérison et à la réconciliation.

Comme on l'a constaté, au cours des dix dernières années, la plupart des jeunes confiés au système de protection de l'enfance qui sont morts par homicide ou par suicide étaient membres des Premières nations. Le legs durable de la colonisation et la présence persistante de la discrimination et du racisme systémiques sont à la base de ces constatations, qui mettent le doigt sur les expériences néfastes de l'enfance et sur les disparités des services destinés aux garçons.

Dans la petite enfance, beaucoup de ces garçons ont connu de multiples expériences traumatisantes, notamment en étant témoins de violence conjugale et en vivant avec des proches atteints de troubles liés à la toxicomanie. Beaucoup ont connu la négligence et les sévices physiques. Quand mon équipe et moi-même avons parlé aux familles au cours de l'enquête, beaucoup ont parlé des conséquences intergénérationnelles des pensionnats et des interventions des services de protection de l'enfance sur leur capacité à assumer leur rôle parental de façon sécuritaire. Plusieurs de ces familles ont vécu dans la pauvreté. Il est important de souligner que le Manitoba détient le pire taux de pauvreté infantile parmi les provinces canadiennes, puisque 28 % des enfants vivaient dans la pauvreté en décembre 2020, selon un rapport de Campagne 2000, une coalition qui surveille les taux de pauvreté infantile dans le pays. La pauvreté infantile touche surtout les familles des Premières nations puisqu'un pourcentage stupéfiant (65 %) d'enfants des Premières nations vivent dans la pauvreté dans les réserves du Manitoba.

À l'adolescence, la plupart des 45 garçons se sont sentis déconnectés de l'école et sont devenus chroniquement absents, certains d'entre eux ayant carrément abandonné leurs études. Au Manitoba, il existe un écart persistant de rendement entre les élèves autochtones et les élèves non autochtones, le taux d'obtention de diplôme atteignant 48 % parmi les garçons autochtones par rapport à 90 % parmi les élèves non autochtones, en 2019. Les familles que nous avons interviewées et les garçons des Premières nations eux-mêmes ont mentionné avoir été traités différemment par les enseignants et les autres élèves à l'école en raison de leur race et de leurs origines culturelles.

La plupart des garçons qui sont morts par homicide étaient affiliés à des gangs. En l'absence d'un autre sentiment d'appartenance plus sécuritaire, certains se sont tournés vers les gangs pour obtenir du soutien et se créer une identité. Cela, par contre, les a exposés au risque d'avoir des démêlés avec la justice toute leur vie et de mourir par homicide.

Même si bien des choses ont été écrites par nous – et de façon générale - sur les expériences des filles dans les systèmes publics, ce rapport porte sur les vies, les expériences et les décès des garçons. Réduire le risque de suicide et d'homicide chez les garçons, en particulier les garçons des Premières nations, fait partie du travail de réconciliation. Il faut que le Manitoba crée des systèmes qui reconnaissent et règlent les inégalités issues d'injustices historiques et vécues par les garçons et les jeunes hommes. Dans le respect des travaux de la Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVR), de la *Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant* et de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, je formule les recommandations suivantes.

Premièrement, et parallèlement aux *appels à l'action* 1 et 5 de la CVR, je recommande que des mesures fondées sur des données probantes et culturellement adaptées soient mises en œuvre au domicile des parents et autres aidants ayant des troubles liés à la toxicomanie, dans le but d'éviter autant que possible et quand cela ne présente pas de danger le retrait des enfants de leurs familles. En renforçant les liens familiaux, on peut aider les enfants à rester chez eux et dans leurs communautés après avoir déterminé les besoins en matière de santé. (voir page 61).

Deuxièmement, je recommande le lancement d'initiatives d'engagement culturellement adaptées et destinées aux garçons autochtones dans le cadre de la stratégie provinciale d'inclusion des Autochtones, avec pour objectifs d'accroître les taux d'assiduité scolaire et d'obtention du diplôme d'études secondaires et d'éliminer l'écart de rendement entre les élèves autochtones et les élèves non autochtones du Manitoba (voir page 62).

Troisièmement, je recommande l'adoption de stratégies durables permettant d'offrir une éducation multiculturelle et antiraciste aux élèves, aux administrateurs, aux enseignants et au personnel de soutien dans toutes les écoles de la province, dans le but de mettre fin à la discrimination systémique dans les écoles (voir page 62).

Enfin, je recommande que l'on mène des consultations communautaires pour actualiser et mettre en œuvre une stratégie provinciale complète de lutte contre les activités des gangs de jeunes qui utilise le financement et les ressources existantes pour réduire le nombre d'homicides parmi les jeunes du Manitoba (voir page 63).

Nous avons déjà adressé 13 recommandations actives et en suspens au gouvernement provincial pour qu'il remédie aux lacunes connues des services offerts aux jeunes en matière de santé mentale et de traitement de la toxicomanie. Nous l'avons notamment invité à concevoir et à annoncer une stratégie de lutte contre la toxicomanie chez les jeunes. Dans le cadre de notre enquête et rapport spécial, nous avons encore trouvé des lacunes dans les services offerts aux jeunes qui consomment des substances au Manitoba.

Aujourd'hui, je réaffirme qu'il est urgent pour les jeunes du Manitoba que le gouvernement agisse dans le domaine de la santé mentale et du rétablissement des jeunes, surtout dans un contexte postpandémique. Nous savons que la pandémie a eu de profonds effets sur la santé mentale de tous et cela est particulièrement vrai pour les enfants et les jeunes dont l'éducation, la vie sociale et à domicile ont parfois énormément changé. Je persiste à inviter le gouvernement du Manitoba à élargir immédiatement l'accès aux services offerts aux jeunes en matière de santé mentale et de traitement de la toxicomanie, dans une perspective préventive pour les enfants et les jeunes (voir page 64).

La publication d'aujourd'hui s'accompagne d'un vidéoclip réalisé par deux garçons membres de notre groupe consultatif de jeunes ambassadeurs (YAAS!). Conçu lors d'un camp de narration numérique d'une semaine que nous avons parrainé, le clip raconte certaines des expériences vécues au Manitoba par ces garçons de Premières nations pendant leur enfance. Il relate leur parcours et ce que chacun d'eux continue de faire pour construire un avenir prometteur où tous les jeunes du Canada peuvent bénéficier de chances égales.

Lorsque nous rédigeons ce rapport, les aînés nous ont parlé de l'importance de récupérer ce qui a été perdu, c'est-à-dire les traditions et les cérémonies qui lient les jeunes garçons et leurs grands-parents et contribuent au développement de leur identité. Ce rapport spécial donne à toute la population de la province, et en particulier au gouvernement du Manitoba, l'occasion d'écouter les voix de ces garçons et de leurs familles, et de porter leur attention sur leurs expériences.

Ainsley Krone MA PC-IIC, RSW

Protectrice des enfants et des jeunes du Manitoba par intérim